

# Règlement du Raid de Rousses

Raid de Rousses est une épreuve multisports relevant de la **Fédération de Triathlon**. Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs licencié(e)s ou non, âgé(e)s de 16 ans et plus (autorisation parentale pour les mineurs de 16 à 18 ans).

## Inscriptions

Tout concurrent non licencié doit impérativement fournir un **certificat médical, datant de moins d'un an**, sur l'aptitude à la pratique de la course à pied et du VTT en compétition. En l'absence de présentation d'une licence valide ou d'un certificat médical, le participant ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Les inscriptions se font par binôme pour le Raid, avec 3 catégories d'équipe possibles (homme, femme, mixte), en individuel pour le Trail ou le VTT.

### TARIF PREINSCRIPTION

	RAID	TRAIL	VTT
Equipes	35		
Individuel		15	15

Grâce aux préinscriptions, vous n'aurez plus qu'à retirer votre dossard, le jour de la course. Les préinscriptions doivent être réalisées sur :

Le site [www.raidderousses.fr](http://www.raidderousses.fr) en remplissant le bulletin de préinscription en joignant la copie de votre licence ou de votre certificat médical et en nous adresser les frais d'inscriptions par chèque (voir adresse du destinataire sur le site).

### TARIF INSCRIPTION LE JOUR de la COURSE

	RAID	TRAIL	VTT
Equipes	40		
Individuel		20	20

Les inscriptions le jour de la course seront possibles à partir de 12 h auprès des organisateurs au foyer rural. Les concurrents se présentent munis de la copie de licence ou du certificat médical, ils peuvent s'acquitter des frais d'inscription par chèque ou espèces.

Les frais d'inscription donnent droit à une collation pour chaque concurrent, sur présentation du bon remis lors du retrait des dossards.

## Respect

Les participants s'engagent à parcourir les épreuves dans le meilleur esprit sportif.

Par respect de l'environnement et des propriétés traversées, il est strictement interdit d'abandonner quelques déchets que ce soit (papiers, plastiques...) sur le parcours sous peine de disqualification immédiate.

A chaque arrivée d'épreuve, une zone de ravitaillement sera mise en place, équipée de poubelles, elle permettra d'y déposer vos déchets.

## Prévention

L'assistance médicale sera assurée en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce type d'épreuve.

L'organisateur a souscrit une garantie d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation de la manifestation (salariés, bénévoles). D'autre part il est vivement conseillé aux concurrents de souscrire une garantie d'assurance individuelle accident.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident dû au matériel du concurrent, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Afin de respecter la santé des concurrents, les organisateurs ont fixé sur le Raid 2 temps limite pour effectuer une partie du parcours, chaque équipe devra avoir effectué la boucle VTT avant 17 h 00 et atteindre le point de départ de la C O avant 18 h 30. Les équipes qui n'effectueront pas le parcours dans ces temps limites seront arrêtées par les organisateurs par mesure de sécurité.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou à annuler l'épreuve en cas de force majeure (ex: alerte rouge météo le jour de l'épreuve). Les concurrents doivent respecter les itinéraires, les sens de circulation prévus par l'organisation.

Les accompagnateurs et participants doivent stationner leurs véhicules aux emplacements prévus par l'organisation et matérialisés par la signalétique.

Chacune et chacun se doit de respecter la quiétude des riverains.

Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les zones de ravitaillement, ni s'alimenter sur les ravitaillements. Les chiens sont interdits sur l'ensemble du parcours et doivent être tenus en laisse dans le village. Aucun véhicule suiveur (4x4, moto, VTT...) ne sera toléré sur le parcours.

## L'épreuve

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les parcours seront fléchés si nécessaire à l'aide de panneaux directionnels. Les parties du parcours empruntant la voie publique seront sécurisées par des signaleurs, mais il appartient au participant de se conformer au code de la route et il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Chaque concurrent, même s'il est costumé, doit installer visiblement son dossard fourni par l'organisation sans y apporter de modification. Les coureurs sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

Tout abandon doit être signalé à la zone de ravitaillement la plus proche.

Le RAID est constitué de **3 épreuves distinctes** : **Raid** (VTT + Trail + CO) ou **Trail** ou **VTT**.

## L'épreuve de VTT

Chaque participant au Raid ou au VTT doit être muni de son vélo en bon état de marche, et du matériel nécessaire pour faire face à des petites pannes type crevaison etc... Le port du casque est obligatoire.

## L'épreuve RAID

Les concurrents du RAID peuvent se munir de boussoles pour la partie CO. 5 minutes de pénalité seront appliquées pour chaque erreur ou omission de balise.

## Déroulement de la course

Avant le départ, les équipes de Raid pourront déposer dans la zone prévue à cet effet, les affaires pour se changer avant d'enchaîner les épreuves de Trail et de CO.

Le **départ** est donné à **15 heures pour le Raid** et **17 h pour le VTT et le Trail**.

## Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs et partenaires du Raid de Rousses à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve et sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.